



Enfances

Un droit de réponse de « Cash Investigation »

À la suite de l'article « Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances », publié sur « Mediapart » le 24 avril 2026, nous avons reçu un droit de réponse de l'émission « Cash Investigation ».

La rédaction de Mediapart

1 mai 2026 à 09h58

À la suite de l'article « Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances », publié sur *Mediapart* le 24 avril 2026, nous avons reçu un droit de réponse de de l'émission « Cash Investigation », que nous reproduisons ci-dessous.

*

L'article intitulé « *Scandale du périscolaire : “Cash Investigation” mis en cause pour n’avoir pas signalé des maltraitances* », publié sur le site internet *Mediapart*, comporte des inexactitudes et approximations, et selon nous, omet des éléments de contexte qui empêchent le lecteur d’avoir une compréhension juste et complète du déroulement des faits.

Nous avons souhaité réaliser cette enquête documentaire, pour mettre en lumière les défaillances du périscolaire en France, sujet essentiel qui avait été, jusque-là, très peu investigué à la télévision. Les multiples défaillances dont nous avons connaissance, méritaient à notre sens, une enquête au long cours diffusée sur France 2. Cette enquête, nous l’avons menée avant tout pour les enfants et les parents victimes des dysfonctionnements du périscolaire en France. Nous voulons redire aux parents à quel point nous entendons leur douleur et leur colère face à la situation que leurs enfants et eux-mêmes traversent. Nous espérons sincèrement que les pouvoirs publics seront à même de faire toute la lumière sur les faits et que cette prise de

conscience collective permettra à la société de mieux protéger nos enfants.

Concernant les passages :

À partir de janvier 2025, cette mère a consulté des médecins à tout-va, notamment une gynécologue pédiatrique, pour tenter de comprendre les terreurs de sa fille, son irritation vulvaire et une fissure anale. En avril 2025, sa médecin a même envisagé d'effectuer un signalement, avant de privilégier l'hypothèse de constipations à répétition. « *Avec les éléments [dont disposait “Cash”], j’aurais pu faire le lien avec ce que vivait ma fille* », considère aujourd’hui Judith.

Emmanuelle*, elle aussi, revisite un tas d'épisodes de l'automne-hiver, comme ce jour où elle a récupéré sa fille avec un « *mal aux fesses* » tel qu'elle « *marchait difficilement* ». « *Je suis très en colère qu'ils n'aient pas informé la police des délits qui ont été filmés. Au surplus, à une date [mai 2025 – nldr] à laquelle ma fille n'était pas encore entrée dans cette école...* »

La manière dont sont insérées ces citations de parents d'élèves créent un risque d'amalgame entre des viols et ce que nous avons réellement filmé. Nous tenons à préciser que la journaliste infiltrée de Cash investigation a été recrutée par la mairie, sans choisir l'école où elle allait être affectée. Par ailleurs, elle ignorait tout de potentiels faits d'agressions sexuelles dans cette maternelle.

La première citation de la mère « *Avec les éléments [dont disposait “Cash”], j’aurais pu faire le lien avec ce que vivait ma fille* » insinue que Cash Investigation disposait d'informations sur des viols, ce qui est faux. Nous avons filmé au milieu de la cour, une animatrice qui faisait un baiser sur la bouche à un petit garçon. Publiquement, au vu et au su des autres animateurs.

Nous ne sommes pas juges, mais journalistes, ce sera à la justice de qualifier ce baiser. À notre connaissance, l'animatrice que nous avons filmée, embrassant un petit garçon sur la bouche, n'est à ce stade de l'enquête

judiciaire, pas visée pour les faits évoqués par ces petites filles.

Par ailleurs, cette mère de famille parle de consultations chez les médecins, dès janvier 2025, donc plusieurs mois avant notre tournage. Ce qu'elle décrit est donc antérieur à notre enquête sur cette école.

Juste après le témoignage de ces deux mères, les journalistes de Mediapart auraient dû préciser, à ce moment de l'article, qu'en mai 2025, au moment de notre tournage, les services de la mairie, la Caspe, la mairie du VIIème arrondissement mais aussi certaines mères représentants des parents d'élèves de l'école Saint-Dominique, étaient au courant de faits d'agressions sexuelles présumées de la part d'un animateur. La Caspe décidera de le suspendre. Aucun d'entre eux n'a fait le choix d'informer les autres parents.

Concernant ce passage :

Demain, Emmanuelle n'exclut pas de déposer plainte à son tour contre « Cash », parmi d'autres cibles « secondaires », dont la mairie de Paris, qui a la responsabilité du périscolaire.

Cette phrase met sur le même plan Cash Investigation, qui n'a fait que remplir sa mission de journaliste en lançant l'alerte sur les graves dysfonctionnements du périscolaire parisien et la responsabilité de la mairie de Paris, autorité en charge du périscolaire et des animateurs..

Concernant ce passage :

(...) la rédaction de « Cash » défend à la fois son arbitrage dans le cas d'espèce de Saint-Dominique, et l'idée que les journalistes doivent pouvoir s'exonérer de l'obligation de dénonciation, par principe.

Nous avons pris soin de ne pas généraliser cette question au cours de notre entretien. *« L'idée que les journalistes doivent pouvoir s'exonérer de l'obligation de dénonciation, par principe »* ne reflète pas notre position. Nous n'avons jamais rien dit de tel.

Concernant ce passage :

D'une façon générale, la rédaction revendique surtout la possibilité pour les journalistes de s'affranchir de certaines règles.

Nous tenons à préciser que nous n'avons ni tenu ces propos, ni soutenu une telle position. Nous avons insisté sur le fait que chaque enquête nécessitait un arbitrage et une appréciation spécifique, en fonction des circonstances et du contexte.

Nous avons rappelé que les journalistes n'étaient pas au-dessus des lois mais qu'il était parfois nécessaire d'en repousser les limites pour mener des enquêtes et assurer notre mission journalistique.

À notre connaissance, la plainte évoquée dans l'article est inédite. Il est reproché à Cash Investigation de ne pas avoir publié son documentaire dès le mois de mai, c'est-à-dire un travail inachevé, non vérifié, dont l'enquête n'était pas terminée. Autrement dit, ce qui est remis en cause, c'est la légitimité d'une enquête au long cours.

Pour la première fois, des journalistes qui révèlent des faits sur des sujets graves, sont poursuivis pour non-dénonciation. Cette volonté de s'attaquer au messenger, en lui imputant une responsabilité dans les faits qu'il dénonce, est inquiétante pour l'investigation en France. Cette dérive est une remise en cause alarmante de la mission des journalistes, elle les fragilise dans leur rôle et dans leur statut.

La diffusion de ce numéro de Cash Investigation à une heure de grande écoute sur France 2 a permis de révéler les dysfonctionnements du périscolaire parisien et de l'école Saint-Dominique. C'est la médiatisation de la défaillance d'un système, qui a entraîné une prise de conscience des autorités, là où des années de multiples signalements isolés avaient échoué.

Depuis, les annonces du nouveau maire de Paris, Emmanuel Grégoire, montrent que le sujet est enfin considéré comme une priorité.

La rédaction de Mediapart

